

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET - Date de convocation : 06 avril 2017

Présents : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Aya KOFFI, Marie-Noëlle PILLON, Marion BOURSIER.

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT-PETIT, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Jérôme PEINTRE, Sylvain AUGERAUD

Absents excusés : Marie-Odile ROUX (pouvoir à Sylvain AUGERAUD), Thomas MADRANGE (Pouvoir à Frédéric LE ROCH), Steve CHAIGNON,

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Secrétaire de séance : Sandrine ZERCHER

Ordre du Jour :

- **Délibérations :**

BUDGET COMMUNAL

- Vote du Compte administratif 2016 et Vote du Compte de Gestion 2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote du taux des taxes 2017
- Vote du Budget Primitif 2017
- Opération N° 216 : ouverture d'une classe supplémentaire, nouveau plan de financement
- Opération N° 217 : mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école, nouveau plan de financement
- Attribution des subventions aux associations

BUDGET ALSH

- Vote du Compte administratif 2016 et Vote du Compte de Gestion 2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote du Budget Primitif 2017

- **Questions diverses :**

Approbation du dernier Compte Rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 février dernier après corrections est adopté par 11 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

011 - Adoption du Compte Administratif et du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean BOURIT-PETIT. Le Conseil Municipal examine les chiffres du compte administratif 2016 qui concordent en tous points avec ceux du compte de gestion de la Trésorerie de Courçon.

Excédent de fonctionnement	2 283.99 €
Excédent d'investissement	66 886.83 €

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2016
69 170.82 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion de la Trésorerie

Par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention

012 - Affectation du résultat 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, l'affectation du résultat comme suit :

En fonctionnement, à l'excédent reporté (002)	66 886.83 €
En investissement, à l'excédent reporté (001)	2 283.99 €

013 - Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2017.

Aussi, Monsieur le Maire indique-t-il à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et propose une augmentation de 1 % par rapport à l'année 2016.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	12.72 %	12.85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.96 %	17.13 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59.92 %	60.52 %

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, aucun voix contre et une abstention,

- Accepte de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2017

014 - Vote du budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente les documents de synthèse du projet de budget 2017 de la Commune dont chaque membre a une copie : projet étudié en commission des finances et concrétisé après attribution de dotations diverses, pour une section de fonctionnement de 581 221.58 € et une section d'investissement de 486 900.54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 11 Voix pour, 1 voix contre et 1 Abstention, le Budget Primitif 2017 de la Commune.

015 - Opération 216 - Aménagement de l'étage de l'école, nouveau plan de financement

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 005 prise le 06 février dernier. En effet, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds de soutien à l'investissement pour la restauration de l'étage de l'école en complément des autres demandes de subvention.

Cette aide de l'état motive les initiatives visant à améliorer les conditions d'accueil enfance /jeunesse et rend le projet éligible.

De plus, le maire renonce au projet d'achat de terrain.

Il propose le nouveau plan de financement comme suit :

Sur un montant global hors taxe de **88 372.20 € HT**

Aides sollicitées :

- DETR : 22 093.05 €
- FSIPL : 9 720.94 €
- Département : 26 511.66 € (conditionnée à une ouverture de classe supplémentaire)
- La réserve parlementaire : 20 000 €
- Autofinancement : 10 046.55 €

Par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :

- Accepte le nouveau plan de financement
- Autorise le maire à solliciter le FSIPL

016 - Opération 217 - Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école, nouveau plan de financement

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 006 prise le 06 février dernier. En effet, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds de soutien à l'investissement pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école en complément des autres demandes de subvention.

Cette aide de l'état motive les initiatives visant à améliorer les normes d'accessibilité, de mobilité et la sécurité des établissements recevant du public ce qui rend le projet éligible.

Il propose le nouveau plan de financement comme suit :

Sur un montant global hors taxe de **73 820.80 € HT**

Aides sollicitées :

- DETR : 18 455.20 €

- FSIPL : 8 120.28 €
 - Département : 22 146.24€
 - La réserve parlementaire : 10 000 €
 - Autofinancement : 15 099.08 €
- Par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :
- Accepte le nouveau plan de financement
 - Autorise le maire à solliciter le FSIPL

017 - Adoption du compte administratif de l'ALSH

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean BOURIT-PETIT. Le Conseil Municipal examine les chiffres du compte administratif 2016 qui concordent en tous points avec ceux du compte de gestion de la Trésorerie de Courçon.

Excédent de fonctionnement
15 117.67 €

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2016 15 117.67 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion de la Trésorerie

Par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention

018 - Affectation du résultat 2016 pour L'ALSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, l'affectation du résultat comme suit :

En fonctionnement, à l'excédent reporté (002)	15 117.67 €
Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2016	15 117.67 €

019 - Vote du budget primitif 2017 pour l'ALSH

Monsieur Le Maire présente les documents de synthèse du projet de budget 2017 de la Commune dont chaque membre a une copie : projet étudié en commission des finances et concrétisé après attribution de dotations diverses, pour une section de fonctionnement de 130 872.81 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 Voix pour, aucune voix contre et 2 Abstention, le Budget Primitif 2017 de la Commune.

La séance est levée à 22h45